



# COMMUNE DE MORSCHWILLER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 15 avril 2025 à 20h15**

sous la présidence de Madame Carine STEINMETZ, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : **14**  
Conseillers présents : **9**  
Conseillers absents : **4** (dont 4 procurations)

*Date de la convocation* : 09 avril 2025

*Présents* : Mme Carine STEINMETZ – M. Philippe BAAL, Mme Frédérique KANDEL – Adjoint, Mme Emilie DAUL, M. Thierry STURTZER, M. Julien PAULUS, M. Benoît KEMPF, M. Jérôme KLIPFEL et Mme Myriam PFLUMIO

M. Hubert KANDEL, adjoint au maire, rejoint la séance à 20h50, il ne prend pas part au vote des délibérations suivantes : DEL2025\_014, DEL2025\_015, DEL2025\_016 et DEL2025\_017.

*Absents excusés avec procurations* : M. Stéphane DIEBOLD qui a donné procuration de vote à Mme Carine STEINMETZ, M. Frédéric MEYER qui a donné procuration à Mme Frédérique KANDEL, Mme Laura THAL qui a donné procuration à Mme Emilie DAUL et Mme Emmanuelle DOLLINGER qui a donné procuration de vote à M. Jérôme KLIPFEL.

### **Ordre du jour** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2025
- Approbation du compte financier unique de la commune – exercice 2024
- Affectation du résultat exercice 2024 sur exercice 2025
- Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2025
- Approbation du budget primitif de la commune – exercice 2025
- Acceptation d'un don du conseil de fabrique de Morschwiller

### **Désignation d'un secrétaire de séance DEL2025\_014**

Madame le Maire propose que Madame Frédérique KANDEL soit nommée secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME Madame Frédérique KANDEL secrétaire de séance.**

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2025 DEL2025\_015**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2025.

Une remarque est formulée par un membre du conseil concernant une erreur dans la liste des présents : le nom de Mme Myriam PFLUMIO avait été omis alors qu'elle était bien présente lors de cette séance.

Cette correction est prise en compte.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2025.**  
**Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 DEL2025\_016**

Par délibération du 09 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 12,52 %

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) : 25,21 %

TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 38,42 %

Madame le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- MAINTIENS les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :**

**TH : 12,52 %**

**TFPB : 25,21 %**

**TFPNB : 38,42 %**

### **Approbation du compte financier unique de la commune – exercice 2024 DEL2025\_017**

Comme le rappelle l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes d'une commune s'effectue par délibération. Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mémoire, la mise en place du CFU a été actée par délibération du conseil municipal lors de la séance du 17 septembre 2024.

La procédure de confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui permet des contrôles automatisés de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public. Cette dématérialisation simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Les résultats du CFU pour l'exercice 2024 se résument comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	246 524,51 €	104 763,24 €
Recettes	367 787,03 €	66 089,71 €
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>121 262,52 €</b>	<b>- 38 673,53 €</b>
Report 2023	619 582,35 €	- 49 125,24 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>740 844,87 €</b>	<b>- 87 798,77 €</b>

Madame le Maire se retire de la salle et ne prend pas part à la délibération.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- APPROUVE le compte financier unique (CFU) 2024**

### **Affectation du résultat exercice 2024 sur exercice 2025 DEL2025\_018**

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, qui présente les résultats suivants :

Vu l'excédent de 740 844,87 € de la section de fonctionnement et le déficit de 87 798,77 € de la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AFPECTE le résultat comme suit :**

<b>Compte 001 : déficit d'investissement reporté</b>	87 798,77 €
<b>Compte 1068 : recettes d'investissement</b>	87 798,77 €
<b>Compte 002 : recettes de fonctionnement reportées</b>	653 046,10 € (740 844,87 – 87 798,77)

### **Approbation du budget primitif de la commune – exercice 2025 DEL2025\_019**

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif se résumant comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 022 442,10 €</b>	<b>1 022 442,10 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>903 340,87 €</b>	<b>903 340,87 €</b>

Le budget et la note de synthèse brève et synthétique du budget sont joints en annexe.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2025 de la commune.**

### **Acceptation d'un don du conseil de fabrique de Morschwiller DEL2025\_020**

Madame le Maire rappelle les travaux de mise en conformité du tableau électrique et de la commande de chauffage de l'Église pour un montant de 9 280,00 € HT.

Le conseil de fabrique de Morschwiller a décidé de contribuer financièrement à ces travaux à hauteur de 2 000 €, sous la forme d'un don à la commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE le don du conseil de fabrique de Morschwiller.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération**
- **REMERCIE le Conseil de fabrique pour sa contribution**